

AVVISU CESEC 2021-19¹ **AVIS CESEC 2021-19**

*Relatif à la
Rilativu à a*

Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2021

Stabilita di l'uggettivu annuale per l'evuluzione di e spese (OED) di i stabilimenti è servizii siciali è medicusociali (ESSMS) per l'annu 2021

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 11 mars 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **la fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2021 ;**

Vistu a lettera di presentazione di l'11 di marzu di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sicial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a stabilita di l'uggettivu annuale per l'evuluzione di e spese (OED) di i stabilimenti è servizii siciali è medicusociali (ESSMS) per l'annu 2021 ;

Après avoir entendu, Madame Marie Cianelli - Directrice de l'autonomie, et Monsieur Laurent Croce – Directeur de la protection de l'enfance ;

Dopu intesu Marie Cianelli, pè a Direzione di l'autunumia è Laurent Croce, pè a Direzione prutezzione di a zitellina

Sur rapport de Laetitia CUCCHI, pour la commission " précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative " ;

À nant'à u raportu di Laetitia CUCCHI per a Cummissione precarietà - sulidarità, salute, cuesione siciala è abitatu ; sport è vita assuciativa

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 56

U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 23 di marzu di u 2021,
Prununzia l'avisu chì seguita

Le CESECC est saisi pour avis sur la fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2021.

Le CESECC salue le fait d'avoir un taux commun d'augmentation sur les deux départements. En revanche, il relève que ce taux est de 0,80%, ce qui laisse supposer que le nombre de postes en personnels évoluera peu, au même titre que les salaires, et, probablement, le nombre de places proposées en établissement.

Le CESECC se réjouit des augmentations prévues en 2021 des places accueil de jour, en SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés), et dans les expérimentations.

Le CESECC apprécie la mise en place de Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) qui sont un gage de souplesse et offrent des possibilités d'adaptation aux situations particulières que peuvent rencontrer les établissements.

D'une manière générale, Le CESECC s'interroge sur les conséquences des modifications qui peuvent potentiellement intervenir dans le secteur de la perte d'autonomie, et de l'impact des expérimentations comme la technicothèque, susceptible de modifier sensiblement, à terme, les profils des usagers placés en EHPAD.

La présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

